

**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS
ÉCOLE PRIMAIRE ST-GABRIEL**

Procès-verbal de la 1ère réunion ordinaire du conseil d'établissement tenu le 25 du mois de septembre 2017, à 18 h, à l'école St-Gabriel.

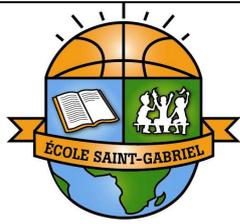
ÉTAIENT PRÉSENTS

Yolande Bouchard
Catherine Robert
Myriam Couture
Myriam Roussel
Nakina Kendall
Joël Beaudoin
Audrey Bourque
Anne St-Amant

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Pier-Samuel Poulin
Christine Côté

Directeur
Membre du public



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

N° de la résolution
ou annotation

1. EXPLICATION DU RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Pier-Samuel présente le document aux membres.

**2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Il est proposé par : Catherine Robert et résolu

CÉ # 2017-09-001

QUE : M. Joël Beaudoin soit élu président et que Mme Anne St-Amant soit élue vice-présidente.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CÉ # 2017-09-002

Il est proposé par : Catherine Robert et résolu

QUE : Myriam Couture agisse en tant que secrétaire d'assemblée.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Il est proposé par : Yolande Bouchard et résolu

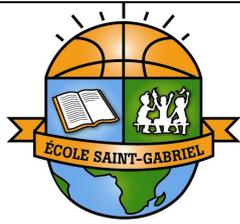
CÉ # 2017-09-003

QU' : Ana Rosa Mariscal agira à titre de représentante de la communauté si elle est élue lors des élections municipales du 5 novembre prochain

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN(E)
COMMISSAIRE ÉLU (E)**

M. Stéphane Lépine agira à titre de commissaire pour notre secteur. Il ne peut pas être membre au conseil d'établissement. Toutefois, il peut participer aux séances avec un mandat précis du conseil des commissaires (art.45).



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

No de la résolution
ou annotation

6. FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Personne n'a rempli le formulaire prévu à cet effet.

7. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après vérification du quorum, la réunion débute à 18h15

Il est proposé par : Joël Beaudoin et résolu

CÉ # 2017-09-004

QUE : l'ordre du jour soit adopté tel quel, avec le point « Utilisation des locaux » ajouté dans la section « Varia ».

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2017

CÉ # 2017-09-005

Il est proposé par : Yolande Bouchard et résolu

QUE : le procès-verbal du 19 juin 2017 soit adopté tel quel.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Pier-Samuel fait le suivi des différents points.

10. ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

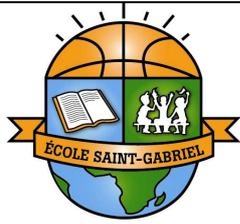
Pier-Samuel lit le document.

Il est proposé par : Myriam Roussel et résolu

CÉ # 2017-09-006

QUE : les règles de régie interne soient adoptées avec les modifications suivantes :

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

No de la résolution
ou annotation

- Point 2.2 : Au besoin, l'accord de 4 membres (au lieu de 5) est suffisant pour tenir un conseil extraordinaire.
- Point 4.4.1.1 : Chaque parent élu doit confirmer sa présence à la présidence du conseil d'établissement ou en répondant à tous directement dans l'avis de convocation (courriel). Si le quorum n'est pas atteint (deux parents élus), la présidence doit en informer la direction de l'école, au moins 12 heures avant le début de la séance.
- Point 7.5.4 : L'abstention pendant un vote signifie le ralliement à la décision prise par la majorité des membres du conseil d'établissement.
- Point 9.1 : Obtenir le droit de parler avant de prendre la parole, car un seul intervenant peut avoir la parole.

**11. RÈGLEMENT SUR LES DATES DES SÉANCES POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Il est proposé par : Nakina Kendall et résolu

CÉ # 2017-09-007

QUE : les dates des prochaines rencontres soient les suivantes :

11 décembre à 18h
29 janvier à 18h
26 mars à 18h
14 mai à 18h
11 juin à 18h

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

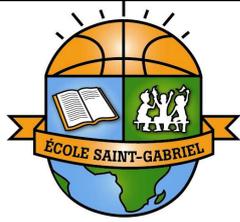
12. ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Il est proposé par : Audrey Bourque et résolu

CÉ # 2017-09-008

QUE : dans le budget de fonctionnement du CÉ (493\$), 400\$ soit utilisé pour l'achat de livres de bibliothèque et soit réparti équitablement entre les enseignants de l'école.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

No de la résolution
ou annotation

13. ADOPTION DU BUDGET DU FONDS 5

Considérant le surplus de 10016\$ dans le fonds 5 au 30 juin 2017;

Considérant une décision au conseil d'établissement du 19 juin dernier de conserver un montant de 5000\$ pour la finalisation du parc-école;

Considérant le souhait de bonifier l'offre en anglais enrichi en 6^e année et que les parents de 6^e année ont participé aux différentes campagnes depuis le début de leur parcours scolaire;

Considérant que le budget de l'OPP pour l'année scolaire 2016-2017 était déficitaire de 1590\$;

Il est proposé par : Nakina Kendall et résolu

CÉ # 2017-09-009

QUE : le budget du fonds 5 soit adopté tel que présenté.

Surplus au 30 juin 2017 : 10016\$

Activités et sorties éducatives : 3216\$

Parc-école : 5000\$

Anglais enrichi 6^e année : 1500\$

OPP : 300\$

Total : 10016\$

➤ ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

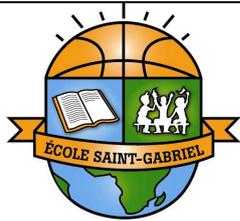
14. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES (ART.87)

Il est proposé par : Anne St-Amant et résolu

CÉ # 2017-09-010

QUE : les élèves se rendre au Salon du livre, le 12 octobre 2017 en avant-midi. Le coût pour les parents sera de 5\$.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

CÉ # 2017-09-011

Il est proposé par : Nakina Kendall et résolu

QUE : les élèves se rendre au Mont-Ham, le 16 octobre 2017 toute la journée. Le coût pour les parents sera de 5\$.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 2017-09-012

Il est proposé par : Joël Beaudoin et résolu

QUE : les élèves se rendre à l'aréna, le 20 décembre 2017 en avant-midi. Le coût de la sortie est gratuit pour les parents.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 2017-09-013

Il est proposé par : Myriam Roussel et résolu

QUE : les élèves de 6^e année puissent dormir à l'école le 7 décembre 2018. Le coût de cette activité est gratuit pour les parents de 6^e année.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 2017-09-014

Il est proposé par : Nakina Kendall et résolu

QUE : les élèves de 5^e année se rendent au musée Joseph-Armand Bombardier à Valcout, le 11 avril 2018. Le coût de la sortie est 5\$ par pour les parents des élèves de 5^e année.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

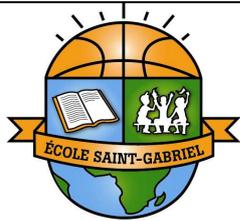
**15. APPROBATION DES CAMPAGNES DE FINANCEMENT
(ART.94)**

CÉ # 2017-09-015

Il est proposé par : Joël Beaudoin et résolu

QUE : la campagne de financement des canettes proposée par les élèves de 6^e année soit approuvée. Le montant amassé sera déposé dans le fonds 5 et servira à financer leur sortie de fin d'année.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
de la 1^{ère} réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

CÉ # 2017-09-016

Il est proposé par : Myriam Roussel et résolu

QUE : la campagne de financement du Marchethon, le 10 mai en après-midi (reprise le 17 mai en après-midi en cas de mauvais temps) soit approuvée.

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour ce qui est de la campagne de financement d'Accès Québec, il est proposé de prendre le temps d'en reparler avec l'OPP et de vérifier les disponibilités et l'intérêt des parents et des membres du personnel pour s'occuper du dossier. Au besoin, nous reprendrons cette campagne l'an prochain.

16. APPROBATION DES NORMES ET MODALITÉS (ART.84)

Pier-Samuel présente le document.

Il est proposé par : Joël Beaudoin et résolu

CÉ # 2017-09-017

QUE : le document présentant les normes et modalités soit approuvé tel que présenté

➤ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

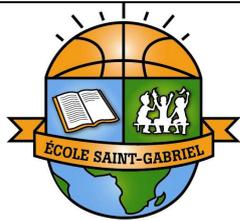
17. INFORMATION DE LA DIRECTION

- SITUATION BUDGÉTAIRE

Pier-Samuel présente la situation budgétaire provisoire avec le budget initial.

- MANDAT DE FINALISATION DU PARC-ÉCOLE

Ce point sera reporté à la séance du mois de décembre.



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

- 18. INFORMATION DES ENSEIGNANTS (S'IL Y A LIEU)**
- 19. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN (S'IL Y A LIEU)**
- 20. INFORMATION DE L'O.P.P (S'IL Y A LIEU)**
- 21. CORRESPONDANCE**
- 22. QUESTION DU PUBLIC**
- 23. VARIA**

Utilisation des locaux :

Une demande a été faite par Emmanuel Langlois, de Triple V, pour utiliser le gymnase dans le but de permettre à des jeunes du 3^e cycle et du début du secondaire de s'amuser ensemble, de 14h à 20 h, le samedi 21 octobre.

Les membres autorisent l'activité si les critères suivants sont satisfaits :

- rejoindre les élèves d'ici;
- que le plan d'activité soit présenté avant;
- que le demandeur soit assuré;
- que les activités soient sécuritaires et bien surveillées;
- aucun accès aux autres locaux.

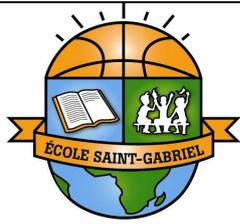
Si les critères sont satisfaits, le coût demandé pour l'utilisation des locaux sera de 120\$.

Il est proposé par Nakina Kendal, et résolu

QUE : Joël Beaudoin et Pier-Samuel Poulin soit autorisés à négocier et fournir l'autorisation des membres du conseil d'établissement pour la tenue de cette activité. Cependant, les critères exigés par les membres devront être respectés par les membres.

➤ **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

CÉ # 2017-09-018



**Procès-verbal
de la 1ère réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2017-2018
de l'École St-Gabriel**

CÉ # 2017-09-019

La municipalité de Val-Joli aimerait utiliser nos locaux pour les élections municipales lors des deux journées suivantes. Dans ce cas précis, il n'est pas possible pour demander des frais à la municipalité.

Il est proposé par Yolande Bouchard, et résolu

QUE : la municipalité de Val-Joli puisse utiliser le gymnase et les toilettes sans frais pour les 2 journées suivantes.

**29 octobre 2017 (bureau de vote par anticipation)
10h30 à 21h**

**5 novembre 2017 (bureau de vote officiel)
8h30 à 22h30**

ET

CÉ # 2017-09-020

QUE : des frais de conciergerie (100\$) soit chargés à la municipalité de Val-Joli, à raison de 2 heures par jour de votation.

➤ **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne St-Amant, à 19h45.

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(signature)
La présidente d'assemblée,

8058-504-888

Le directeur

(signature)
Le directeur